

Atelier « Ethique(s) »

quels sens et quels usages de la notion d'éthique au sein de la géographie ?

Synthèse collective

Blidon Marianne, Brachet Julien, Brennetot Arnaud, Collignon Béatrice, Hoyez Anne-Cécile, Morelle Marie, Retailé Denis, Ripoll Fabrice.

Cette synthèse collective s'inscrit dans la lignée des textes des contributeurs et des débats de l'atelier de l'Ecole d'Eté de Géographie Sociale (Rennes, septembre 2006). Elle a pour but de réunir nos réflexions sur l'éthique en sciences sociales (et en géographie en particulier).

Nos réflexions en appellent autant à l'expérience même d'une recherche - et de son auteur - qu'à l'épistémologie de la notion dans notre champ disciplinaire¹.

Interroger l'éthique, c'est saisir le cadre dans lequel elle doit (ou peut) être pensée et ce, à toutes les étapes d'une recherche. L'éthique peut dépendre de normes académiques, explicites ou non, comme de valeurs, conscientes ou non, de l'individu (le chercheur) qui construit un objet de recherche. Dans la première situation, l'éthique se rapproche de la notion de déontologie. Dans la seconde, elle relève d'une dimension plus intime et engage le chercheur et sa subjectivité, plus simplement l'être humain.

Sans prétendre s'appuyer sur l'ensemble des débats des sciences sociales ayant eu lieu à ce jour, partant davantage de nos propres expériences, nous interrogeons donc l'éthique, la notion elle-même comme ses possibles usages, de la construction de l'objet à la restitution des données et de leur analyse.

1) Le guide ou la boussole. Remarques sur la normalisation de l'éthique

L'arrivée de l'éthique en tant que telle dans le champ des sciences sociales est extrêmement récente. Non que les chercheurs ne se soient jamais posés de questions sur les pratiques et leurs conséquences en terme de moralité et de responsabilité – la figure de « l'honnête homme » ayant longtemps été un modèle et nombre le furent –, mais parce que l'institution qui produit les normes communes n'avait jusqu'à présent pas explicitement formulée de règles applicables à tous. Ni serment d'Hippocrate, ni manuel de déontologie en sciences sociales. Plus soucieuse de résultats, c'est-à-dire de la production des connaissances et de leur mode de validation, la formation des chercheurs privilégie donc largement – pour ne pas dire exclusivement – l'épistémologie ou la méthodologie sur l'éthique.

A la faveur de la massification de l'enseignement, des mouvements pour les droits civiques et de la critique portée par les *cultural studies*, les *gender* et les *post-colonial studies*, des voix dissonantes se sont faites entendre, mettant en cause à la fois le mode de production des connaissances académiques, son caractère situé – la science étant majoritairement produite par des occidentaux, c'est-à-dire des hommes, blancs, hétérosexuels – et les pratiques

¹ Voir le texte de Fabrice Ripoll.

de terrain parfois plus proches du néo-colonialisme et de l'impérialisme que du respect de l'altérité. Ces prises de conscience ont conduit à une codification croissante des pratiques de terrain. De règles personnelles – celles de « l'honnête homme » – on est passé à une éthique normative, au sens d'explicitement normée, qui dessine les frontières de ce qu'il faut faire et de ce qu'il ne faut pas faire.

La recherche anglo-saxonne est complètement intégrée à un système légaliste, leur réponse fut donc normative, formelle et contractuelle. L'engagement éclairé, librement consenti et écrit des partis prenants étant appréhendé comme une façon de se prémunir de toute forme de recours devant la loi dans des sociétés soucieuses du droit et du respect des libertés individuelles. Dès les années 80, des chartes éthiques² ou des centres de recherche tournés vers l'éthique appliquée³ furent donc mis en place au sein des universités – ce qui implique une sensibilisation des étudiants sous forme de cours et de séminaires, sa prise en compte dans les programmes de recherche et la production d'une abondante littérature. Cette préoccupation fut élargie en fonction des thématiques abordées, tenant ainsi compte des spécificités disciplinaires⁴, et des aires de recherche⁵. Les chartes reposent sur l'idée que la recherche ne se fait pas avec de bonnes intentions - l'éthique n'est pas performative – et qu'elle nécessite la définition de prescriptions strictes, applicables et surtout évaluables.

Dans le cas des « 20 principes pour la conduite de la recherche dans le Nord », l'accent est mis sur l'insertion du chercheur sur son terrain : respecter les lois et coutumes locales (1, 4, 5), mais aussi les personnes (8, 13) ce qui implique un partenariat avec les populations concernées et l'engagement de ces populations à tous les niveaux de la recherche (2, 3, 6, 15, 17, 18, 19). Cet engagement est toujours supposé éclairé puisque la collecte des données se fait sur une base contractuelle (10, 11, 12, 14). La question des conséquences éventuelles de la recherche est aussi prise en compte puisqu'il s'agira d'éviter les bouleversements sociaux et de réfléchir à l'impact de la recherche (9, 10, 20). Enfin, la recherche engage la responsabilité individuelle du chercheur (7). La possibilité d'effectuer une recherche est conditionnée à une autorisation.

Le non-respect des principes éthiques peut entraîner des conséquences judiciaires lourdes. Ainsi l'université de Bristol doit payer environ 10 millions de livres d'amendes pour le traitement et la conservation de données confidentielles que les chercheurs auraient dû détruire. Toutes informations permettant d'identifier quelqu'un doivent être conservées dans un coffre à l'université (pour des questions d'assurance) et détruites après traitement. Chaque entretien se fait de façon contractuelle ce qui implique la signature d'une attestation, qui fait suite à une information précise sur les modes de rétractation et le droit d'accès aux données dont disposent l'enquête.

² La charte éthique de l'université de Genève : <http://www.unige.ch/cometh/charte.html>
de l'université de Bristol : <http://www.bristol.ac.uk/research/support/governance/ethics/ethics.html>

³ Centre d'éthique de l'université d'Harvard : <http://www.ethics.harvard.edu/>

De Princeton : <http://www.princeton.edu/~uchv/>

De Berkeley : <http://ethics.berkeley.edu/>

D'Oxford : <http://www.practicaethics.ox.ac.uk/>

⁴ Code de déontologie de l'Association des Géographes américains :
<http://www.aag.org/Publications/Other%20Pubs/Statement%20on%20Professional%20Ethics.pdf>

Recommandations : <http://www.mcgill.ca/files/rgo/McGillHSPolicy.pdf>

⁵ Voir notamment « Les 20 principes pour la conduite de la recherche dans le Nord » :
<http://www.yukoncollege.yk.ca/~agraham/fethics.htm>.

En France, la création d'un COMité d'ETHique pour les Sciences (COMETS), puis en 2000 la création du Comité de Déontologie et d'Ethique de l'IRD semblent indiquer un tournant, en tout cas une ouverture, dans ce sens.

Les 5 règles d'or à respecter (CNIL / CNRS)

- respecter le principe de finalité et de proportionnalité : le traitement doit avoir une finalité déterminée, explicite et légitime et les données, collectées de manière loyale et licite, doivent être pertinentes au regard de cette finalité.
- conserver les données pendant une durée limitée fixée en fonction de la finalité du traitement.
- assurer la sécurité et la confidentialité des données.
- informer la personne du traitement dont elle fait l'objet et de ses caractéristiques afin de lui permettre d'exercer ses droits d'accès, de modification, de suppression et d'opposition.
- déclarer le traitement auprès de la CNIL et obtenir un numéro d'enregistrement avant sa mise en œuvre, sauf dispenses autorisées par la loi ou la CNIL.

Les règles mises en place par le CNRS valident les travaux de la CNIL et distinguent deux domaines : la question du respect de la vie privée et du droit d'accès aux données qui est traitée de façon extrêmement précise et directive (engagement éclairé et librement consenti de l'enquêté, anonymat des données, non conservation des données) et la question de la finalité du travail engagé qui reste extrêmement évasive (« déterminée, explicite et légitime »). A noter que certaines recherches qualitatives vont être rendues plus difficiles du fait de ce protocole et de son enregistrement auprès de la CNIL. Ce qui ne veut pas dire pour autant que ces recherches étaient menées sans considérations éthiques auparavant.

L'université de Genève a rédigé un projet de charte en 2006 autour de 6 principes : le principe de vérité, de liberté, d'intégrité, d'équité, du respect de la personne et de responsabilité. Ces principes sont à la fois extrêmement généraux sans pour autant laisser place à des contresens. Ils forment une base qui doit « permettre à chacun de se guider dans des situations problématiques en lui offrant une base de réflexion dans le choix de son attitude. Ni statiques, ni intangibles, ils forment une base de discussion où d'autres valeurs morales ont aussi leur place, telles la tolérance, la dignité, la solidarité et la générosité, pour n'en citer que quelques-unes ». Cette charte ne fait que rappeler formellement tout ce qui constituait la figure de « l'honnête homme ». Comme si ces normes n'étaient plus des évidences dont la leçon passerait naturellement par l'éducation, la formation et l'exemplarité des pairs.

Faut-il y voir un mal ou un bien nécessaire ? Une façon de céder à « la panique morale » ou au politiquement correct ? Si l'éthique devient un paragraphe obligé de la rédaction d'une recherche cela ne conduira-t-il pas à une perte de sens, à faire de l'éthique une coquille vide ? D'autant que la question de l'évaluation n'est pas explicitement évoquée, repose-t-elle sur un mode déclaratif ou sur une police de l'éthique ? Police effectuée par les pairs, les étudiants ou un comité d'éthique dont les instances qui ne se réclament que d'eux-mêmes ? Si la mise en place de codes de déontologie présente l'avantage d'être explicite et de fixer des règles qui s'appliquent à tous, pour autant il convient de ne pas perdre toute vigilance éthique afin de contribuer à une pratique scientifique responsable ; le guide ne dispensant pas de la boussole.

Ainsi, partant de situations concrètes, quelles interrogations explicites avons-nous pu développer lors des diverses étapes de nos recherches ?

2) Démarche(s), méthodes et situations d'enquête

Des problèmes éthiques communs à toute démarche d'enquête ?

La problématique peut-être la plus générale de l'éthique telle qu'elle se présente pour les sciences dans la plupart des pays, et finalement plutôt partagée dans l'atelier, peut s'exprimer à peu près comme ceci : quelles sont les conséquences de la recherche, et comment les prendre en compte ? Et, dans le cas des sciences humaines et sociales, quelle prise en compte de *l'humanité* de l'objet de recherche, du fait que « l'objet » de recherche est aussi un « sujet » ? D'où la récurrence des notions de « (sens de la) responsabilité », mais aussi « d'inquiétude », de « souci des autres », « respects »..., dans les propos des participants. Conséquence : parce que tout choix d'un thème de recherche pose des problèmes éthiques, aucune démarche ou méthode ne semble pouvoir y échapper. Le présupposé de toute recherche scientifique n'est-il pas en effet le droit et même le devoir de produire des connaissances, tous azimuts, sans autre limite que la vérité elle-même, ou plutôt, sans autre critère que les critères scientifiques ? Le chercheur n'a-t-il pas tendance à se conférer, implicitement, voire inconsciemment, une légitimité à enquêter à toute épreuve ?

Sauf que, chemin faisant, l'expérience de l'enquête elle-même peut éprouver cette assurance ou cette *libido sciendi*, et le spectacle de l'injustice appeler au « devoir de paresse »⁶. C'est que la démarche d'enquête en elle-même n'a rien de naturel ou de spontanément légitime. Peut-on en effet décider sciemment d'aggraver la situation des plus défavorisés par ses seuls propos, tenus au mauvais endroit au mauvais moment, aux oreilles des mauvaises personnes ? Mais la réciproque est vraie elle aussi : au devoir de paresse, ne peut-on opposer un « devoir de parole » dans certains cas ? Alors que des thèmes semblent « tabous », d'autres impensés, d'autres occultés, ou simplement ignorés et négligés, le chercheur peut être celui qui les fait entrer dans l'espace public par le simple fait de diffuser son enquête. On voit que ce qui est en question ici n'est plus tant le principe même de l'enquête que la diffusion des résultats, pour une profession qui n'a pas l'équivalent déontologique du secret professionnel des médecins ou psychologues (au-delà du principe d'anonymat parfois respecté), mais qui a de plus en plus « l'obligation de résultat » dans le cadre de recherches contractuelles où le choix du thème est imposé, ou négocié dans le meilleur des cas.

Des démarches ou techniques d'enquête plus périlleuses que d'autres ?

Vues de loin, même si elles sont de plus en plus utilisées, y compris en géographie, les méthodes qualitatives telles que l'entretien et plus encore les diverses formes d'observation (plus ou moins « participante ») semblent susciter plus de questionnements (voire de soupçon ?) que l'analyse de documents ou les méthodes quantitatives fondées sur des statistiques d'État. Tout se passe comme si l'importance des problèmes éthiques posés au chercheur était proportionnelle à son degré d'implication personnelle dans son objet ou terrain – ou plutôt, à son degré d'implication corporelle dans les situations et interactions sociales qu'il étudie. Ainsi, l'observation participante a tout de la méthode la plus périlleuse alors que

⁶ Texte de Julien Brachet.

les méthodes permettant – apparemment en tout cas – de garder ses distances avec l’objet semblent préserver le chercheur de tout engagement éthique.

Vue d’un peu plus près, l’opposition classique entre techniques quantitatives et qualitatives (ou plutôt entre tenants des unes et des autres), ne tient peut-être pas si bien que cela, ou ne réside pas là toujours où on le pense. En fait, l’existence d’interactions directes, de face à face, entre le chercheur et les personnes faisant l’objet de sa recherche ont plus de chances de faire prendre conscience de ces relations enquêteurs/enquêtés, de leur nature proprement humaine et sociale (et pas seulement épistémologique), et de leurs conséquences pas toujours prévisibles ni maîtrisables *sur le champ*. Inversement, cette prise de conscience est nettement moins probable quand on travaille sur archives ou statistiques préconstituées, situation pouvant donner l’impression que l’on n’entre pas en relation avec ses enquêtés, que l’on reste neutre... Ce qui est, à la réflexion, plus que douteux. Le simple fait de ne pas entrer soi-même en interaction de face à face avec les personnes étudiées, voire de décider de ne pas le faire, a tout du rapport social. Sans parler des rapports qui ont présidé à l’existence même du recensement ou de l’archivage.

Plus encore, ce qui semble au départ un handicap, par défaut de distance, d’objectivité, de neutralité peut être renversé en « avantage » : loin d’être une démarche éthiquement plus risquée que les autres, on peut considérer que mettre en œuvre des techniques qualitatives, c’est ne pas rester dans sa tour d’ivoire et regarder les autres de loin mais aussi de haut, c’est donner la parole aux personnes que l’on étudie, d’autant plus quand cette parole est socialement disqualifiée ou n’accède pas à l’espace public, c’est être à l’écoute de celles et ceux que personne n’écoute pour comprendre le sens de leurs actes... Avec l’observation directe, parfois la plus difficile à défendre du point de vue de la scientificité, on tente pourtant d’obtenir ce qu’aucune autre méthode ne peut espérer : la spontanéité, ou tout au moins se donne-t-on les moyens de rendre minimale l’intervention personnelle du chercheur (et notamment « l’imposition de problématique », typique des sondages d’opinion et risque majeur des questionnaires standardisés).

Des problèmes spécifiques à certaines démarches ou techniques d’enquête ?

S’il ne semble donc pas possible de différencier les démarches ou techniques d’enquête selon le « degré d’engagement éthique » (si tant est que cette expression ait un sens...), cela ne veut pas dire qu’elles ne posent pas tout de même des questions éthiques spécifiques. Ainsi des enquêtes de terrain de longue durée (de type « ethnographique ») qui soulèvent des interrogations particulières, impensables dans le cadre des autres démarches, notamment sur la façon dont il faut se comporter vis-à-vis des personnes enquêtées. Plusieurs problèmes ont ainsi été évoqués.

Le premier d’entre eux, et non le moindre, relève du mode de présentation de soi. Le principe le plus communément partagé semble être de ne considérer la démarche comme réellement éthique que lorsque que le chercheur se présente comme tel. Il s’agirait non seulement de ne pas cacher son identité professionnelle, mais surtout son activité en cours, autrement dit de prévenir chaque personne étudiée de son statut d’enquêtée. En plus et du fait des exigences méthodologiques contre lesquelles cette considération éthique peut aller, est-on sûr que cela soit toujours possible ou même souhaitable ? Si la question n’a pas vraiment été creusée lors des discussions, ce n’est peut-être pas tant par manque de temps que parce que cette association entre éthique et « transparence » (vue comme absence de mensonge

volontaire) semble faire l'objet d'un consensus, ou plutôt d'une évidence partagée, allant de soi mais restant dans l'implicite. Mais on pourrait tout de même se demander si c'est toujours éthique de choisir la transparence, et surtout au nom de quoi cela serait-il le cas. Et inversement, pourquoi serait-ce transgresser l'éthique de ne pas se dévoiler, de pratiquer par exemple l'observation (participante) « opaque » ?

Ce souci de la transparence considéré implicitement comme démarche éthique de premier ordre se retrouve dans l'idée, elle aussi communément partagée, qu'il faut ou faudrait expliquer aux enquêtés la véritable nature de l'enquête, son origine et ses objectifs (comme, bien entendu, leur faire prendre connaissance des résultats dans leur ensemble). À cela, on peut (op)poser les mêmes questions : peut-on et faut-il toujours dire exactement aux personnes enquêtées sur quoi et pourquoi on travaille ? En quoi serait-il non éthique de ne pas tout dire pour obtenir des matériaux désirés ? Si la justification publique et assurée du mensonge n'est jamais évidente dans nos sociétés, l'explicitation des justifications de la transparence à tout prix n'est pas pour autant si facile. À moins de considérer l'éthique comme synonyme de morale, c'est-à-dire comme un ensemble d'impératifs valables en toute circonstance, sur le modèle des tables de la loi (« tu ne mentiras point »), il semble pertinent de poursuivre la réflexion plus avant.

Une autre question soulevée lors des discussions porte cette fois sur les conditions d'enquête : faut-il rémunérer les personnes enquêtées pour le service qu'elles rendent à l'enquête (acceptation d'un entretien notamment) ? En fait, il y a fort à parier que personne ne se pose la question en France, tant la pratique commune est de ne pas le faire. Mais inversement, dans un pays comme les États-Unis, il ne viendrait sans doute pas à l'idée d'un chercheur de faire un entretien sans rémunérer son informateur et tout le monde trouverait que les Français manquent totalement d'éthique, voire font preuve d'une sorte de néo-colonialisme dans le cas des enquêtes sur le « Sud », de ne pas donner quelque chose en échange, « en retour ». On peut noter que l'évidence (implicite) semble avoir changé de camp : si l'exigence éthique semble prendre le pas sur les exigences méthodologiques quant à la question de la transparence, c'est l'inverse qui semble ici de produire. Il paraît en effet évident à tout le monde en France qu'il est hors de question de payer les personnes enquêtées sous peine d'introduire un biais méthodologique totalement non contrôlable dans l'enquête : qui nous dit que les personnes enquêtées ne racontent pas n'importe quoi uniquement pour recueillir les sommes convenues ?

Enfin, le dernier point ayant fait l'objet d'une certaine attention porte sur la situation d'entretien elle-même, dans les formes et les conséquences qu'elle peut avoir. Est-il toujours éthique d'interroger des personnes, quoi qu'il leur en coûte sur le plan psychologique notamment ? Il s'agit principalement de la souffrance que peut entraîner un entretien, du fait de l'incompétence de l'enquêteur, de la dureté des questions, et surtout de la situation et de l'expérience vécue de la personne enquêtée. D'un côté, on considère généralement la parole comme libératrice (sur le mode de l'analyse freudienne). Mais d'un autre côté, toute personne est-elle capable par exemple de supporter un récit de vie alors même que cette vie peut être marquée par la violence, la déchéance sociale (le déclassement), la honte de soi... ? Et, qu'elle soit capable de le supporter ou non, a-t-elle seulement à le faire ? Au nom de quoi risquer d'ajouter la violence à la violence ?

Des problèmes éthiques spécifiques aux options théoriques et épistémologiques, et dépendant d'elles ?

On voit bien à travers cette dernière série de questions que l'on se retrouve face à un problème important et plus que délicat : l'éthique est censée conditionner, et notamment autoriser ou au contraire interdire, certaines pratiques de recherche mais elle est elle-même dépendante des théories adoptées par le chercheur. Comment décider par exemple de faire ou non un entretien, sans théorie de la situation d'entretien, sans théorie des conséquences psychologiques du retour sur soi, de la verbalisation et de l'objectivation de son parcours ? Plus généralement, si l'éthique se détermine par les conséquences de ses propres actes, comment évaluer les conséquences prévisibles ou probables des actes de recherche sans théorie des interactions sociales, de la diffusion/réception des textes, bref sans théorie du social ?⁷

Pire : on ne peut pas évaluer les conséquences positives ou négatives, même immédiates, de nos actes sans définition claire des situations à évaluer. Or, si la question de la violence fait souvent figure de « cas limite » facile à prendre en exemple pour défendre l'idée d'implication nécessaire du chercheur (au minimum en arrêtant à ce point l'observation participante, voire en décidant de dénoncer les actes observés), il n'en reste pas moins que la violence est tout sauf un concept clairement défini. D'autant moins que l'actualité politico-médiatique fait de son existence, de son évolution, donc de son évaluation, et finalement de sa définition un enjeu politique, idéologique, économique... Mais où commence et où s'arrête la violence ? Et où commencent et où s'arrêtent les responsabilités des violences commises ? Là encore, pas de détermination d'une posture éthique sans théorie de la violence, de ses différentes formes, et plus généralement sans théorie du social.

Et ce n'est pas fini si l'on considère que derrière les théories de social se cache encore nécessairement la posture épistémologique engagée dans la recherche. Sans être capables aujourd'hui d'explicitier clairement les choses, nous pouvons avoir l'intuition qu'aux différentes postures et démarches épistémologiques peuvent correspondre des problèmes éthiques spécifiques, voire opposés. Si les réalismes et positivismes peuvent s'appuyer sur l'idée de vérité absolue et accessible pour assurer des conséquences positives pour l'humanité (tout en oubliant parfois qu'il y a loin des connaissances potentiellement libératrices à leurs usages effectifs), les constructivismes n'ont pas cet appui assuré et ne peuvent donc que poser la question éthique différemment, en partant de l'idée que leurs propres théories, concepts, objets peuvent transformer, produire ou détruire les « objets » qu'ils décrivent. Où le rapport entre éthique et démarche d'enquête semble rencontrer le couple infernal du relativisme et de l'universalisme...

Nous inscrivons donc notre propos dans l'idée que toute analyse en science sociale constitue une participation et une interférence avec les populations et les espaces étudiés. A aucune étape de la recherche (construction de l'objet, terrain, restitution), nous l'avons vu, nous ne pouvons prétendre être en situation absolue d'extériorité, or nos interactions avec ceux que nous étudions sont décisives dans la production de notre objet et de nos résultats.

⁷ Et encore met-on de côté ici la question de savoir si la définition « conséquentialiste » de l'éthique est tenable jusqu'au bout : toute conséquence de nos actes pouvant devenir à son tour cause de nouvelles conséquences, et ainsi de suite sans que l'on puisse ni y mettre fin, ni bien entendu prévoir ce qui va réellement se passer, il semble tout simplement impossible d'évaluer au sens strict le rapport entre conséquences souhaitables et conséquences non souhaitables...

En conséquence, l'ajustement de notre *distance à l'objet*, distance d'observation et de compréhension, est interrogé. Nous devons déconstruire notre démarche. Les connaissances que l'on produit ne peuvent prétendre rendre compte de la réalité, mais s'assument comme discours qui tendent à rendre compte des réalités de références.

Dès lors, il ne s'agit pas tant de se questionner sur l'objectivité des sciences sociales mais bien d'assumer, avant tout, notre subjectivité de chercheur et d'en réduire l'impact par une grande rigueur méthodologique et empirique (le terrain étant le lieu décisif de production des données, mais aussi pour partie de leur interprétation) et par l'adoption d'une démarche réflexive. C'est là un acte responsable, éthique et sans nul doute politique.

3) Éthiques appliquées

Ethique, responsabilité et engagement

Ainsi, dès la création de l'objet de recherche, des choix se font, nécessairement. La production d'un objet de recherche (fait de le délimiter, de le définir, de sélectionner des méthodes pour l'appréhender...) interroge et renvoie tout autant au chercheur lui-même, les institutions auxquelles il est rattaché, que, plus largement, sa société d'origine et à celle où il va intervenir. Ainsi, nous l'avons vu, la perception du réel, quand bien même se veut-elle scientifique, passe à travers une série de filtres. Le chercheur inévitablement individu perçoit une réalité déformée, ou, si l'on considère qu'il n'y a pas de réel en dehors des perceptions que l'on peut en avoir, une réalité qui lui est propre, personnelle, notamment parce que nous ne sommes pas chercheur et individu (avec un *et* dissociant dans le temps et dans l'espace) mais bien chercheur-individu, *indissociablement*. Nous ne devons pas faire de ces étapes de production du discours scientifique un refoulé de la recherche. Il est vain de vouloir effacer l'individu, ses préoccupations et son implication au profit de l'image d'un « autre », le « chercheur », personnage objectif et extérieur⁸. Nous sommes donc déjà face à une forme d'engagement, un engagement qui se joue donc très vite, en amont du terrain et de la publication de résultats.

Tout questionnement éthique implique d'assumer cette posture de recherche et ses propres choix. Ainsi mettre à jour les récits, discours et dispositifs a été une manière pour les féministes de dénoncer une parole scientifique profondément masculine et dominatrice, occidentale aussi. Le schéma a été le même lorsque les études postcoloniales ont su mettre à jour une histoire unilatérale émanant de sociétés impérialistes et créer une « contre-histoire » issue des discours des « colonisés ».

Pour autant, ce travail nécessaire de réflexivité ne peut prétendre enlever toute contingence ni matérialité à l'objet de recherche et ne cherche d'ailleurs pas à le faire. Il ne s'agit pas de privilégier les seuls modes et contextes d'énonciation au point de supprimer l'objet étudié. Simplement, nous cherchons à ne pas idéaliser une connaissance scientifique qui se prétendrait objective.

⁸ Voir dans la lignée de ce questionnement sur l'identité du chercheur, les interrogations quant à la manière de se définir et de se présenter aux enquêtés, les textes d'O. Milhaud, de J. Brachet et de M. Blidon. Sur la séparation des rôles et l'éventuel dichotomie chercheur-citoyen, voir le texte de F. Ripoll sur le rapport du chercheur à son travail : contenu et moyens.

Une telle posture n'entraîne-t-elle pas un risque : celui de créer un écart entre nos discours scientifiques et ceux des personnes enquêtées ? De faire de nos discours un récit du réel parmi d'autres et d'oublier l'action, d'en faire son deuil ? Comment échapper au « désenchantement » pour ne pas dire au relativisme et au nihilisme ? C'est peut-être compter sans l'expérience du terrain, abordée précédemment.

En acceptant notre inévitable subjectivité face au réel, et en reconnaissant l'impact que peuvent avoir les productions scientifiques en dehors des seuls cercles scientifiques, la question qui se pose, s'impose, à chaque chercheur doit être celle de la responsabilité. Le seul fait de se sentir responsable des éventuels impacts de nos travaux et de se savoir subjectif doit transformer nos manières de faire et de dire.

Y a-t-il un « après » recherche ?

Rendre publique la recherche est ainsi une nouvelle étape dans l'engagement du chercheur. Son discours, qui participe toujours de l'objet de recherche, est un acte dont la portée est bien réelle. Dit autrement, nous partons d'un contexte sociétal donné, nous faisons émerger un objet auquel nous insufflons un sens avant de le « renvoyer » vers la société. Nous sommes au cœur d'un mouvement circulaire qui lie de fait la science aux sociétés. Dire, assumer et faire évoluer une vision du social est un acte éthique qu'il est nécessaire de faire aboutir en ayant conscience de sa portée *politique*⁹.

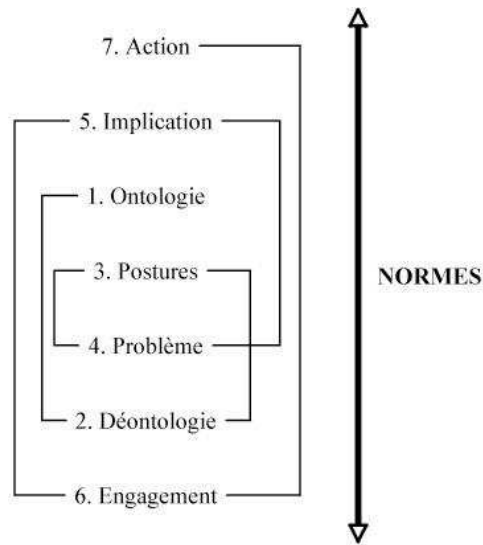
Les manières de dire redeviennent donc centrales : quoi dire, à qui et pour quels résultats ? Comment choisir les voies de sortie du milieu scientifique que nous souhaitons faire emprunter à notre discours, et jusqu'où pouvons-nous maîtriser notre discours qui *s'engage* ?

Dans tous les cas, quel que soit le domaine et l'objet, il apparaît que le chercheur est responsable de la vision du monde qu'il donne à voir et de son devenir, sans frontières temporelles. D'où le refus de la déresponsabilisation qui consiste à dire qu'une recherche se termine avec le point final d'un rapport ou d'un livre. D'où une nouvelle fois la question d'une éthique appliquée, d'un engagement politique.

⁹ Voir les contributions de O. Milhaud, de J. Brachet, d'A. Brennetot et de F. Ripoll sur le rapport à la loi et au politique et plus largement sur l'implication des chercheurs. Voir le texte de L. Viala sur les renouvellements thématiques et des démarches.

Ouverture...

Le parcours éthique du chercheur



1. de la création de l'objet ou de sa confirmation au moment où le « sujet » de recherche se définit,
2. et du problème déontologique immédiatement engagé vis-à-vis des « objets » qui pour soi sont des « sujets » mais aussi vis-à-vis des chercheurs qui ont pu déjà produire un discours situé (à reproduire en dressant l'état de l'art)
3. jusqu'au choix de se placer selon une posture scientifique justifiée
4. permettant de poser le problème ou question de recherche,
5. l'implication dans le sujet-objet-problème prend sa place à tous les moments du travail de recherche, ne serait-ce que sous une forme purement intellectuelle.
6. L'orientation engagée
7. voire l'action, dépassent le strict cadre de ce que l'on peut appeler recherche scientifique (qui peut cependant y conduire par la transformation d'un discours théorique en un discours doctrinal).

[Une théorie scientifique a un objectif de connaissance et se juge à sa contribution critique dans le tableau de la réalité (et non du réel) ; une doctrine à l'action pour finalité et se juge au résultat rapporté à ce qui est attendu : elle fabrique du réel.]

Le parcours du chercheur, comme il est rapporté là, n'est pas une succession d'étapes qui garantiraient, par leur franchissement, une base éthiquement solide. Il est sans cesse parcouru et peut être interrompu à chaque fois que se rencontre un obstacle : une norme. On peut proposer que du point de vue de l'éthique, une recherche en sciences humaines et sociales a des normes pour objets transversaux qui colorent les objets spécialisés, les postures, les problèmes et, partant, l'ensemble du travail. Ces normes sont de deux ordres. Morales, ce sont celles des environnements situés de la recherche ; scientifiques, ce sont celles qui portent sur les décrets de pertinence que l'autorité peut promulguer. Dans les deux cas, il est des objets que l'on peut ou non traiter pour des raisons qui n'ont bien sûr rien à voir mais qui n'en relèvent pas moins de la norme. Nos questions éthiques se logent là.

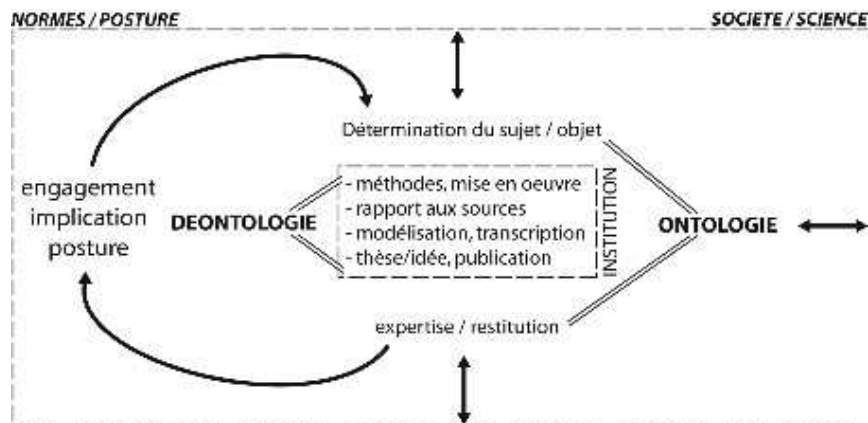
Le travail éthique du chercheur

Après avoir reconnu que des normes s'imposaient comme objets englobants méritant eux-mêmes un arrêt, le travail de recherche prend une tournure éthique. Les étapes du parcours, comme elles sont décrites plus haut, ouvrent à des « paquets » embrayés. Engagement, implication, posture en forme un qui présente la difficulté à naviguer entre doctrine et théorie. Mais c'est de là que naît l'objet. Cela se dit lorsqu'il faut bien admettre que le monde comme il va suscite l'interrogation et la recherche sans qu'il soit nécessaire e faire appel à une « demande sociale » trop facilement convoquée. C'est la boîte extérieure qui commande un rapport éthique avec l'environnement général dans la définition et la formulation des problèmes à traiter.

La méthode avec l'identification des sources, le rapport aux sources, les diverses formes de modélisation possibles ou non, comprenant l'administration de la preuve, est la boîte intérieure qui relève plus de l'éthique « scientifique » par quoi le chercheur se trouve placé face à ses pairs et face à l'autorité institutionnalisée. Cette éthique scientifique est en intersection avec l'éthique sociale comme nous l'avons repéré dans le « parcours ».

Cette intersection se présente elle-même sous deux faces :

- d'abord celle de la « thèse » qui regroupe la transcription des objets spécialisés et de leurs liens, leur traduction, leur diffusion : triple restitution destinée à l'institution, à la société en général (par la contribution à l'édification d'un savoir commun partagé) et aux objets-sujets qui ont été le « terrain ».
- ensuite la possible expertise qui renvoie au couple théorie – doctrine qu'il faudra décidément éclaircir : il existe un écart d'orientation entre vrai et bien, qui, sur le plan éthique se présente comme un besoin d'expertiser l'expertise.



Annexe 1 : Charte d'éthique, exemple de l'université de Genève.

Source : <http://www.unige.ch/cometh/charte.html>

A la demande du Conseil de l'Université, la Commission a élaboré une charte d'éthique qui a été soumise à la consultation du Rectorat, des doyens et du Conseil.

La version présentée n'est pas définitive. Elle correspond cependant aux remarques émises au cours de la consultation.

Projet de charte d'éthique de l'Université de Genève (version du 20 décembre 2006)

Préambule

Les exigences morales qui sont attachées aux missions principales de l'université, la recherche, l'enseignement et le service à la cité, lui confèrent une responsabilité particulière vis-à-vis de cette dernière. Cette responsabilité vaut pour tous les membres de la communauté universitaire dans le cadre de leurs relations et activités. La présente charte d'éthique a pour but de rappeler les principes majeurs auxquels l'institution et ses membres ont le devoir d'adhérer afin d'assurer légitimité et considération à l'ensemble des réalisations et actions de l'université.

1. Principe de vérité

Le principe de vérité est une exigence essentielle de l'activité universitaire, dans la recherche comme dans l'enseignement. La quête du savoir, axe prioritaire de l'université, est indissociable de l'exigence de vérité. Cette quête ne saurait se concevoir sans la mise en œuvre de l'esprit critique. C'est pourquoi l'université favorise la mise en question des savoirs qu'elle génère et transmet.

L'exigence de vérité requiert la compétence, la maîtrise de la connaissance, l'observation critique des faits, l'expérimentation, la confrontation des points de vue, la pertinence des sources et la rigueur intellectuelle. Cette exigence présuppose l'adhésion aux principes de liberté et d'intégrité dans la recherche et l'enseignement. La production et la transmission du savoir sont basées sur le respect de ces principes et de leurs prérequis.

2. Principe de liberté

L'université revendique la liberté académique des enseignants, chercheurs et étudiants dans le choix des thématiques de l'enseignement et de la recherche. Ce principe est l'un des fondements de l'activité universitaire. Il est indispensable au développement et au partage des connaissances comme à leur transmission.

L'université en garantit le respect. L'enseignant, le chercheur ou l'étudiant doit pouvoir présenter une opinion critique sans faire l'objet de censure ou de répression, dans le respect des droits d'autrui.

Cette liberté donne des droits et impose des devoirs. Elle doit être exercée dans le respect des lois, des obligations universitaires et des principes de la présente charte.

3. Principe d'intégrité

Intégrité, probité et honnêteté sont des exigences fondamentales de l'activité universitaire. Chaque membre de la communauté universitaire doit satisfaire à ces valeurs.

Le chercheur applique le principe d'intégrité dans sa quête de la connaissance et dans l'interprétation des résultats. Il reconnaît les contributions de toute autre personne ayant participé de façon significative à la conception et à la réalisation du projet de recherche.

Le principe d'intégrité implique les notions d'objectivité, d'impartialité et d'indépendance. L'acceptation de faveurs, de cadeaux, d'invitations ou d'avantages sous d'autres formes peut compromettre cette indépendance.

Le plagiat, la falsification et la tricherie représentent de graves manquements à l'intégrité.

Les faits ou les situations de nature à causer un conflit d'intérêt, de nature pécuniaire ou morale, doivent être déclarés. Il en va de même pour toutes les sources de financement liées aux activités réalisées au sein de l'université. En aucun cas, il ne sera fait usage de l'influence que confère la fonction à des fins personnelles ou en faveur de proches.

4. Principe d'équité

L'université veille au respect du principe d'équité par tous les membres de la communauté universitaire. L'objectivité et l'impartialité sont des exigences essentielles lors d'engagement, de nomination, d'évaluation ou d'examen.

L'accès aux diverses fonctions académiques et professionnelles doit être fondé sur les seuls critères de compétences des personnes, sans exclusion de principe. Toute évaluation doit être réalisée en pleine transparence, dans le respect de procédures appropriées.

Associé au principe d'intégrité, le principe d'équité exige que l'enseignant, le chercheur et l'étudiant reconnaissent clairement les contributions d'autrui à leurs travaux. Il requiert également une présentation équilibrée d'opinions et d'écoles de pensées différentes, ce qui n'exclut nullement l'affirmation de points de vue critiques.

5. Principe du respect de la personne

L'université s'engage, de même que chacun de ses membres, à favoriser un milieu de travail dans lequel les personnes sont traitées avec respect et équité, quel que soit leur niveau hiérarchique.

Les cadres académiques et administratifs doivent donner l'exemple et favoriser une atmosphère de travail stimulante et un climat de confiance.

Ils doivent communiquer clairement leurs attentes à l'endroit de leurs collaborateurs et tout mettre en œuvre pour que d'éventuels conflits soient résolus rapidement.

Ils respectent leurs collègues, les assistants et les étudiants, dans un esprit de coopération, tout en maintenant une saine émulation.

Ils les soutiennent dans leur développement professionnel et veillent à leur comportement éthique.

Une collégialité bien comprise permet la diversité d'opinions et la critique dans le respect mutuel et la reconnaissance du droit d'autrui d'exprimer son opinion.

Le principe de respect de la personne signifie aussi que les collaborateurs ont droit à la juste rétribution de leurs prestations, à un cahier des charges personnalisé, à des entretiens périodiques d'évaluation et d'information, ainsi qu'à la confidentialité des données personnelles.

Toute forme de discrimination est à proscrire qu'elle soit de nature sociale, religieuse, ethnique, de sexe, ou autre.

Le chercheur doit respecter rigoureusement les lois et règles éthiques qui régissent l'utilisation des êtres vivants. Il doit en user avec modération et pondération.

6. Principe de responsabilité

L'université est partie prenante de la cité. Elle a la responsabilité d'œuvrer au rayonnement scientifique et culturel de celle-ci. Ce devoir s'inscrit dans la recherche de la qualité et la promotion de l'excellence, dans la reconnaissance de la complémentarité des disciplines. Il s'exerce dans un esprit ouvert à la critique.

L'université et tous ses membres sont responsables de leurs actes vis-à-vis de la communauté. Ils doivent être conscients de leur impact et pouvoir en rendre compte.

Le principe de responsabilité reconnaît à la recherche scientifique son droit à l'innovation, mais lui demande de considérer le principe de précaution, de s'interroger sur sa propre finalité et sur les conséquences potentielles de ses résultats sur la société et l'environnement. L'université et ses membres devraient dès lors être capables de remettre en question des applications potentiellement dangereuses.

La formation des prochaines générations étant une exigence majeure, l'université doit garantir la qualité de la formation fournie aux étudiants. Le principe de responsabilité exige des enseignants la plus haute compétence et leur demande de privilégier l'originalité et l'objectivité, tout en favorisant la transmission du savoir par les moyens pédagogiques les plus appropriés.

L'université doit procéder à une évaluation constante de l'enseignement prodigué, des plans d'études et de leurs contenus.

En vertu du principe de responsabilité, l'université se doit de tout mettre en œuvre pour la réalisation de ses objectifs principaux, tels que définis par sa mission. Elle s'engage aussi à respecter les normes et procédures régissant son fonctionnement. Les membres de la communauté universitaire doivent faire preuve de disponibilité à l'égard de l'institution. Ils doivent aussi utiliser à bon escient les ressources mises à leur disposition, qu'elles soient ou non publiques, et pouvoir rendre compte de leur utilisation rationnelle et transparente.

L'université attend de ses membres au bénéfice d'une activité partielle ou accessoire la même adhésion à ces principes éthiques dans le cadre de cette activité.

Dans ses relations contractuelles avec des tiers, l'université doit pouvoir démontrer son respect des principes éthiques, en particulier ceux d'équité et d'intégrité.

Conclusion

Les principes énoncés dans cette charte engagent chaque membre de la communauté universitaire. Ils peuvent être complétés par des directives spécifiques et faire l'objet d'un enseignement.

Ces principes sont exigeants, mais ils doivent permettre à chacun de se guider dans des situations problématiques en lui offrant une base de réflexion dans le choix de son attitude. Ni statiques, ni intangibles, ils forment une base de discussion où d'autres valeurs morales ont aussi leur place, telles la tolérance, la dignité, la solidarité et la générosité, pour n'en citer que quelques-unes.

Annexe 2 : les textes des contributeurs :

Blidon Marianne, « La géographie des homosexualités, entre éthique, épistémologie et déontologie », <http://eegeosociale.free.fr/IMG/pdf/BlidonEthique.pdf>

Brachet Julien, « Du questionnement éthique à l'engagement politique : un cheminement nécessaire », <http://eegeosociale.free.fr/IMG/pdf/BrachetEthique-2.pdf>

Brennetot Arnaud, « Penser la justice territoriale », <http://eegeosociale.free.fr/IMG/pdf/BrennetotEthique.pdf>

Dumont Marc, « La ville à l'épreuve de ses contradictions : des espaces publics en situations critiques. L'espace public comme « problème » éthique et politique », <http://eegeosociale.free.fr/IMG/pdf/DumontEthique.pdf>

Milhaud Olivier, « La géographie, la prison et l'éthique : prestige et vertige de l'injustice », <http://eegeosociale.free.fr/IMG/pdf/MilhaudEthique.pdf>

Reynaud Laurence, « Ethique d'hier, éthique d'aujourd'hui : réflexions à partir de l'oeuvre de Maurice Le Lannou », <http://eegeosociale.free.fr/IMG/pdf/ReynaudEthique.pdf>

Ripoll Fabrice, « La géographie sociale comme science sociale, la démarche « critique » et l'épistémologie. Réflexions à partir d'une thèse sur les mouvements sociaux », <http://eegeosociale.free.fr/IMG/pdf/RipollEthique.pdf>

Viala Laurent, « De l'éthique disciplinaire en particulier et en sciences sociales plus généralement. Penser contre ou avec variations autour du projet épistémologique de la géographie sociale », <http://eegeosociale.free.fr/IMG/pdf/VialaEthique.pdf>